

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4
Absents : 6
Votants : 23
Pour : 23

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-cinq octobre** à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2017

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Laurent VALLET, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Line DELHON.

Secrétaire de séance : Laurent VALLET

N° 4453

OBJET :

Acquisition de parcelles

Cette délibération annule et remplace la précédente considérant l'erreur matérielle sur la date de la séance

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée l'opportunité d'acquérir à la SAFER un lot de deux parcelles agricoles non attenantes, d'une superficie totale de 80 a 00 ca, et figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N° parcelle	Surface	Zonage PLU
A	319	34 a 82 ca	A
A	325	45 a 18 ca	A

Un extrait du plan cadastral est annexé à la présente délibération.

Le prix de vente est fixé à 4.800 €.

Les frais, droits, émoluments et honoraires de l'acte authentique de vente et ses suites, seront supportés par l'acquéreur.

Monsieur Le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1,

- **Approuve** l'acquisition des parcelles A 319 et A 325, d'une superficie totale de 80 a au prix de 4.800 € ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition ;



	<ul style="list-style-type: none">• Dit que les crédits correspondant à cette acquisition majorée des frais d'actes prévisibles sont prévus au Budget 2017 article 2111 chapitre 21.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 NOV. 2017 Affiché le : - 7 NOV. 2017	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 novembre 2017 Le Maire, Alain PACE 

REÇU LE :
★ - 7 NOV. 2017 ★
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET